

Les origines de Pontivy et les vicomtes de Rohan aux XII^e et XIII^e siècles

Aujourd'hui sous-préfecture et chef-lieu de canton, la commune de Pontivy se trouve au cœur de la Bretagne. Située à mi-chemin entre la Manche et l'Atlantique, cette zone est drainée par l'Oust et le Blavet et présente un certain nombre de vallées encaissées favorables à l'implantation humaine. Pontivy et la vallée du Blavet ont connu dès l'Âge du fer, puis dans l'Antiquité, une occupation humaine liée à la présence d'un gué naturel puis d'un pont, à l'époque médiévale. Cependant, ce n'est qu'aux XII^e et XIII^e siècles que naît véritablement et se développe ce qui sera la ville de Pontivy, grâce à la famille des vicomtes de Porhoët/Rohan. L'étude de ses origines nécessite donc d'aborder l'histoire de ce lignage.

Aux origines d'un lignage vicomtal

Les premiers ancêtres connus de la famille des Porhoët/Rohan

Le premier ancêtre connu des vicomtes de Porhoët/Rohan est un certain Guéthénoc mentionné avec sa femme Alarun et ses fils, lors d'une donation faite au monastère du Mont-Saint-Michel dans les années 990-1007¹ (annexe 1). S'il n'a jamais été vicomte de Rennes comme pourraient le laisser supposer de faux actes rédigés par les moines de Saint-Sauveur de Redon², son fils Josselin accède au titre

¹ *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, fac-similé du Manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches, édité par Les amis du Mont-Saint-Michel, Arcueil, 2005, fol. 41(XLI)-fol. 42r^o(XLII).

² GUILLOTTEL, Hubert, «Le manuscrit», dans *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, éd. André CHÉDEVILLE, Hubert GUILLOTTEL, Bernard TANGUY, Rennes, Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, p. 20 et 23.

vicomtal sous Alain III dans les années 1024-1034³. Très tôt, le personnage semble avoir bénéficié d'un statut de premier plan. Nous le retrouvons ainsi fréquemment mentionné juste derrière les membres de la famille comtale/ducale⁴. Dans un acte daté de 1040-1046, il est présent en tant que «vicomte de Bretagne» à la cour des comtes d'Anjou, probablement afin de représenter le pouvoir breton alors dans une situation difficile⁵. Enfin, lors de la difficile accession de Conan II au pouvoir face à son oncle Eudes en 1047, le soutien de Josselin I^{er} semble avoir été décisif⁶. Profitant de son influence, mais également d'un affaiblissement du pouvoir ducal à partir de Conan II, le vicomte a alors probablement obtenu son accord afin de construire un château sur ses terres patrimoniales. Souhaitant développer sa seigneurie châtelaine de Josselin, il y a fondé un bourg et le prieuré de Sainte-Croix, en association avec les moines de Redon⁷. Cependant, c'est surtout à partir de son fils Eudes I^{er} que les vicomtes s'installent durablement dans leur forteresse au bord de l'Oust, dans la seconde moitié du XI^e siècle : ils profitent des dissensions au sein du pouvoir ducal après la mort de Conan II⁸.

Dès le début du XII^e siècle, le château de Josselin devient l'élément central et structurant de l'espace des vicomtes de Rennes. Cette évolution se traduit par l'adoption d'une nouvelle anthroponymie. Désormais, les trois fils d'Eudes I^{er}, Josselin II, Geoffroi I^{er} et Alain I^{er} se font appeler vicomtes du château de Josselin⁹. Ils sont également dits vicomtes de Porhoët et reprennent ainsi le nom de l'ancien *pagus*

³ LA BIGNE DE VILLENEUVE, Paul-Marie de, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, Rennes, 1876, acte n° 1, p. 89-94 : *Gozolinus vicecomes*.

⁴ Il apparaît comme témoin dans trois actes d'Alain III, H. GUILLOTTEL, *Les actes inédits des ducs de Bretagne (944-1148)*, dactyl. thèse de droit, université de Paris II, 1973, n° 28 p. 108-115 [v. 1024/1034], n° 22 p. 85-88 [1032], n° 35 p. 129-134 [1037] ; dans un acte du comte Eudes, frère d'Alain III, LA BIGNE DE VILLENEUVE, Paul-Marie de, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges...*, *op. cit.*, acte n° XIX, p. 248-249 [v. 1040-1062/1064]. Enfin, il est mentionné dans un acte de Conan II, *Id., ibid.*, acte n° XVII, p. 244 [1047].

⁵ BOURRIQUEN, Arnaud, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, dactyl., mémoire de master 2 d'histoire, université de Rennes 2, 2008, p. 60. La situation est alors particulièrement dangereuse pour le pouvoir breton et ses alliés. Outre la minorité du duc breton Conan II jusqu'en 1047, il y a également celle du comte du Maine, Hugues IV. Enfin, le décès du comte de Blois Eudes II, en 1042, fragilise le principal et traditionnel soutien de la Bretagne.

⁶ *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon...*, *op. cit.*, fol. 141v°- 142. Le vicomte de Rennes Josselin apparaît en tête des vassaux, témoignant ainsi qu'il ne se mêle pas à la révolte d'Eudes contre son neveu Conan II. Il reste ainsi fidèle au fils du duc, Alain III, qui lui a conféré son titre vicomtal.

⁷ BOURRIQUEN, Arnaud, *Les vicomtes de Rennes...*, *op. cit.*, p. 66-70.

⁸ *Id., ibid.*, p. 77. Il a alors surtout profité de dissensions au sein de la famille comtale entre Geoffroy Grenonat et le nouveau duc Hoël, après le décès de Conan II, en 1066.

⁹ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1895, n° 184, p. 148 [1108] : *Jostho vicecomes de Castello Joscelini* ; n° 187, p. 150-151 [1111] : *Jostho vicecomes de Castello Joscelini* ; n° 197, p. 160-161 [v. 1118-1128] : *Gaufridus vicecomes castri Joscelini*, n° 199, p. 162-163 [v. 1124-1131] : *Gaufridus castelli Joscelini vicecomes*.

carolingien où se trouve situé le centre de leur seigneurie châtelaine de Josselin¹⁰. Toutefois, afin de renforcer leur emprise territoriale et donc leur domination, les Porhoët se sont également constitués un réseau castral hiérarchisé qui quadrille leur espace. Outre Josselin qui est le pôle castral principal, ils possèdent plusieurs forteresses dès la première moitié du XII^e siècle. Il s'agit de Perret, Loudéac, Castennec, Rohan, La Chèze, Guémené-sur-Scorff et Pontivy (fig. 1). Tandis que Josselin II, puis son frère Geoffroi I^{er} se réservent Josselin, leur frère Alain I^{er} de Porhoët entre en possession du château de Castennec¹¹. C'est également lui qui édifie celui de Rohan en 1127 et fonde un nouveau lignage¹² (annexe 2). Cependant, il ne faut pas en exagérer la portée : conscients de leur proche parenté et de leurs intérêts communs, les Porhoët et les Rohan sont longtemps restés dans une grande proximité¹³. Forts de leur réseau castral, les Porhoët/Rohan ont ainsi renforcé leur assise patrimoniale essentiellement dans le Porhoët et dans le nord du Vannetais aux XII^e et XIII^e siècles (fig. 1). Toutefois, certains biens ont pu être acquis à l'extérieur de cette zone : un acte de 1204 mentionne certains droits et péages perçus à Vannes¹⁴. Des biens ont également été obtenus en Angleterre, grâce au mariage d'Alain III de Rohan avec Constance, sœur de l'ancien duc Conan IV¹⁵.

Pontivy, des origines jusqu'à l'édification du château des Salles au XII^e siècle

Dès le second Âge du fer, l'occupation du Blavet et de ses abords a favorisé la mise en valeur et le peuplement de ce secteur géographique. Un embryon d'organisation territoriale existe déjà et demeure largement tributaire de la maîtrise des points de franchissement de la rivière¹⁶. À l'époque romaine, l'endroit, placé aux

¹⁰ *Id.*, *ibid.*, n° 204, p. 165-166 : *Alanus vicecomes Porrohouetensis*.

¹¹ *Id.*, *ibid.*, n° 197, p. 160-161 : *Gaufridus vicecomes castri Joscelini*.

¹² *Id.*, *ibid.*, n° 204, p. 165-166.

¹³ EVERARD, Judith, *Brittany and the Angevins, Province and Empire (1158-1203)*, Cambridge, Cambridge University press, 2000, p. 62 ; MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 698. Après 1185, Eudon III de Porhoët est également présent, lorsque son parent Alain III de Rohan fait don de certains biens à l'abbaye de Bon-Repos.

¹⁴ *Id. ibid.*, t. I, col. 800-801.

¹⁵ BOURRIQUEN, Arnaud, *Les vicomtes de Rennes...*, *op. cit.*, p. 103-105. Le hundred (canton) de North Molton dans le Devon a été concédé à Geoffroi I^{er} de Porhoët. Son fils, Alain I^{er} la Zouche a épousé l'héritière de la baronnie d'Hashby dans le Leicestershire. Les vicomtes sont également possessionnés dans les comtés de Norfolk et de Cambridge où ils ont reçu les églises de Fulbourn, Costessey, Bambergh, Hunningham et la moitié de celle de Bereford.

¹⁶ NAAS, Patrick, GAUTIER, Maurice, LEROUX, Gilles, «Micro-régions et terroirs : une approche de l'occupation du sol durant la protohistoire et l'antiquité dans quelques zones densément prospectées», dans Gilles LEROUX, Maurice GAUTIER, Jean-Claude MEURET, Patrick NAAS (dir.), *Enclos gaulois et gallo-romains en Armorique*, Rennes, 1999, p. 69-93.

confins des territoires des Osismes, des Vénètes et des Coriosolites, a conservé toute son importance. En raison de la situation en zone frontière, l'activité y est importante aux points de passage, le long des routes avec des marchés, un artisanat, des sanctuaires,...¹⁷. À une dizaine de kilomètres au sud de Pontivy, Castennec, situé à mi-chemin entre deux capitales de cité, *Darioritum* (Vannes) et *Vorgium* (Carhaix), est alors le principal point de passage. Bénéficiant de cette position favorable, le site a alors connu une permanence de l'habitat depuis le second Âge du fer jusqu'à la période médiévale¹⁸. Noyal-Pontivy et Pontivy paraissent bénéficier des mêmes conditions avantageuses : durant le haut Moyen Âge, elles se trouvent en zone frontière, comme Castennec. Ainsi, Noyal-Pontivy est devenue une foire de première importance et semble avoir joué un rôle notable entre l'Oust et le Blavet dans la restructuration du réseau routier local¹⁹. Son nom révèle d'ailleurs un peuplement du Bas-Empire²⁰. Par conséquent, situé sur le Blavet à quelques kilomètres en amont de Castennec, le site de Pontivy présente une configuration favorable qui permet de franchir facilement la rivière et de se rendre à la foire de Noyal-Pontivy à environ 6 km à l'est. L'endroit a lui aussi concentré l'habitat de bonne heure. Ainsi, le service régional de l'archéologie a-t-il repéré un certain nombre de sites témoignant d'une occupation ancienne²¹. L'existence d'un menhir, daté du Néolithique et se trouvant dans le cimetière municipal en est un premier indice. La présence d'un cimetière du premier Âge du fer, et situé au lieu-dit de Coët-Stival au nord-ouest de Pontivy, en témoigne également. Surtout, plusieurs enclos du second Âge du fer repérés rue Émile Masson en centre-ville, c'est-à-dire tout près du Blavet, témoignent que ses rives étaient occupées dès cette période. À l'époque romaine, la présence humaine semble s'être maintenue, puisqu'en 1829, un trésor archéologique de 122 médailles romaines a été trouvé dans l'ancien village de Signan²².

Dès le XI^e siècle, une motte surplombe probablement le Blavet à proximité d'un ancien gué, à l'emplacement actuel de la ville. Son existence nous est révélée par la toponymie : il existe ainsi encore aujourd'hui une rue de La Motte à Pontivy,

¹⁷ PAPE, Louis, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, Éd. Ouest-France, p. 26.

¹⁸ NAAS, Patrick, GAUTIER, Maurice, LEROUX, Gilles, «Micro-régions et terroirs...», art. cit., p. 74 ; TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne : géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994, p. 121.

¹⁹ NAAS, Patrick, *La Vallée du Blavet à l'époque gallo-romaine : prospection archéologique d'un bassin fluvial*, dactyl., mémoire de DEA, université de Rennes 2, 1988.

²⁰ TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, op. cit., p. 121-122.

²¹ Service régional de l'archéologie (SRA), cellule carte archéologique, repérages effectués entre 1990 et 1994 et publiés le 30 août 2002.

²² ROSENZWEIG, Louis, *Répertoire archéologique du Morbihan*, Vannes, 1863, p. 119 : certaines sont frappées à l'effigie d'Auguste et de Tibère.

laquelle est anciennement attestée, puisqu'on la retrouve en 1675 sous sa forme bretonne *Ar Votenn*²³. Cependant, si la seule mention de cette rue ne peut permettre d'assurer qu'il y ait eu ici un site à motte, un faisceau d'indices semble pourtant aller en ce sens²⁴. Tout d'abord, ces constructions étaient le plus souvent élevées dans des zones basses comme ici au bord du Blavet²⁵. Ensuite, celle de Pontivy a probablement précédé deux autres châteaux qui ont été construits vers les XII^e et XV^e siècles. Le premier a été élevé à environ 150 m au nord-est du site de la motte et le second à une distance d'environ 200 m. Par conséquent, sa présence dans un contexte archéologique castral, associée à l'existence du toponyme, nous semble bien témoigner de l'existence, probablement dès le XI^e siècle, d'une motte construite en bord de Blavet. Elle était probablement chargée de défendre un lieu de passage important aussi bien du point de vue stratégique qu'économique. Le gué qu'elle défendait était alors emprunté par les marchands qui se rendaient à la foire de Noyal-Pontivy entre l'Oust et le Blavet²⁶. La motte a-t-elle été une création des ancêtres des vicomtes de Porhoët/Rohan ? Rien ne permet de l'affirmer. Par contre, nous savons qu'ils sont à l'origine de l'édification d'une forteresse construite au XII^e siècle, laquelle devait également permettre de protéger les intérêts de la famille sur les importantes foires de Noyal-Pontivy.

S'il existe probablement un château construit par les Porhoët/Rohan à Pontivy dès la seconde moitié du XII^e siècle, il est cependant hasardeux d'en assurer l'existence dès le XI^e siècle, comme l'a fait Jean-Marie Le Mené²⁷. Le château des Salles de Pontivy devait autrefois se situer à proximité de la rivière, peut-être en contrebas du château actuel²⁸. Son toponyme est intéressant, puisqu'il pourrait donner une idée de son état primitif. En effet, «Salles» vient du breton «Sal», qui procède lui-même du francique *sal* «habitation, demeure». Il s'applique alors à une demeure noble possédant une «grand-salle²⁹». Ce château a probablement été construit par le vicomte Alain II de Rohan après 1128. En effet, son père Alain I^{er}, quittant la for-

²³ KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy*, Pontivy, 2007, p. 34.

²⁴ BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque, XI^e-XIV^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 21, pour qui un lieu-dit «La Motte» ne désigne qu'une fois sur cinq un site à motte.

²⁵ CHÉDEVILLE, André, TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1987, p. 188.

²⁶ PAPE, Louis, *La Bretagne romaine...*, *op. cit.*, p. 28.

²⁷ LE MENÉ, Joseph-Marie, *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, 2 vol., Vannes, 1894, t. II, p. 214.

²⁸ ROSE, Yannick, *Le château de Pontivy*, Alençon, Éd. ACRÉDIC, avec le concours de la ville de Pontivy, 1996, p. 19.

²⁹ DESHAYES, Albert, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée/ArMen, 1999, p. 161-162.

teresse de Castennec, a fait construire celle de Rohan dans les années 1120³⁰, avant de décéder, en 1128³¹. L'importance politique de la famille est devenue telle entre l'Oust et le Blavet, que l'on assiste dès le XII^e siècle à l'abandon de l'ancien réseau routier gallo-romain et à l'essor de Pontivy comme nouveau nœud routier³². Dès cette époque, le pouvoir des vicomtes est devenu à ce point incontournable dans la région, que leur château des Salles exerce une forte attraction sur les activités humaines et le peuplement. La forteresse, à la fois lieu de résidence et de pouvoir, polarise également les possessions des vicomtes dans la région de Pontivy. Ainsi, la charte rapportant la fondation de Bon-Repos souligne-t-elle que, dès la fin du XII^e siècle, Alain III de Rohan y possède des moulins sur lesquels il a donné aux moines deux «quartants» de froment à percevoir tous les ans³³. Par la suite, à la faveur du règlement d'un contentieux survenu entre Geoffroi d'Hennebont et le vicomte Alain V de Rohan, ce dernier se voit, entre autres, reconnaître la possession d'une «terre située à l'extrémité du pont de Pontivy» en 1228³⁴. En 1282, pour son bon service, Alain VI de Rohan reçoit de son vassal, Olivier de Kerlogoden, une maison en pierre sise en Pontivy, qui avait autrefois appartenu à son père Éon Roudaud³⁵.

Si les vicomtes possèdent de nombreux biens à Pontivy, les taxes perçues sur les activités marchandes sont également une importante ressource : le château des Salles contrôle le pont où les vicomtes prélèvent des taxes sur le passage des hommes et des marchandises. Alain IV est en possession d'une coutume, appelée *passagium*, qu'il perçoit sur le transit des marchandises à Pontivy : il en concède une partie aux moines de Saint-Martin de Josselin en 1205³⁶. Le pont a probablement été construit sur le Blavet à proximité d'un ancien gué. À quelle époque a-t-il été élevé ? Il est difficile d'avoir une certitude à ce sujet. Probablement pas à une date haute comme le suggère une tradition tardive qui attribue sa construction à saint Yvi,

³⁰ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...* *op. cit.*, n° 204, p. 165-166. Cet acte mentionne en effet qu'en 1127 Alain I^{er} de Porhoët donne à Marmoutier le bourg situé devant son nouveau château de Rohan.

³¹ MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...* *op. cit.*, t. 1, col. 151. Selon la *Chronique de Rhuys*, Alain I^{er} vicomte de Porhoët et premier seigneur de Rohan serait mort en 1128 : «MCXXVIII... Alanus vicecomes moritur».

³² TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...* *op. cit.*, p. 496-497; PAPE, Louis, *La Bretagne romaine...* *op. cit.*, p. 28.

³³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, fonds de l'abbaye de Bon-Repos, original de la charte de fondation ; ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...* *op. cit.*, n° 235, p. 191-192.

³⁴ Biblio. mun. Nantes, ms. 1701/3 (français 1545) ; ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...* *op. cit.*, n° 259, p. 211/212.

³⁵ *Id. ibid.*, n° 394, p. 320-321.

³⁶ MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...* *op. cit.*, t. 1, col. 800-801 : «Praeterea concessi eisdem monachis passagium de Pontiveio».

en 690. Aucun auteur ne vient en effet confirmer ce récit légendaire : ni la vie de saint Yvi rédigée par les moines bénédictins³⁷, ni dom Lobineau dans son ouvrage sur les saints de Bretagne³⁸. La première mention du nom de Pontivy dans les actes intervient seulement en 1184, dans une charte du vicomte Alain III de Rohan³⁹. Il est probable que l'élévation du pont médiéval ait été contemporaine, ou de peu postérieure, à celle du château des Salles, à partir de 1128. On peut l'attribuer aux Rohan dans la mesure où la construction et l'entretien d'un pont représentent alors un coût que seules les grandes familles aristocratiques peuvent assumer. La toponymie en conserverait le souvenir : l'actuelle rue du Pont, appelée *Straed ar Pont* en 1673, était autrefois prolongée par la rue de l'Ancien Pont, *ar Pont Kozh* : ces deux voies, qui ne faisaient vraisemblablement qu'une à l'origine, structuraient la vieille cité de Pontivy d'est en ouest⁴⁰. Il semblerait donc que nous ayons ici affaire à l'emplacement primitif du plus vieux pont médiéval de la ville, qui se situait dans l'axe de cette rue.

À partir de la seconde moitié du XII^e siècle, le château des Salles et le pont sont indissociables et forment l'assise du pouvoir des Rohan à Pontivy⁴¹. Ils ont eu un impact durable sur le peuplement, puisqu'ils sont à l'origine de la création de la paroisse de Pontivy au XIII^e siècle.

Aux origines d'une ville

Pontivy devient une paroisse castrale au XIII^e siècle

Pontivy a probablement connu un accroissement notable de la population implantée auprès du pont et du château au XIII^e siècle. Les vicomtes ont souhaité en faire une paroisse afin de mieux assurer l'encadrement des fidèles et afin d'en tirer certains revenus. Nous savons que les ressources de nature ecclésiastique, et notamment

³⁷ *Acta sanctorum octobris*, t. III, col. 1770 ; *De S. Ywio Diacono conf., Die Sexta octobris*, p. 400-405.

³⁸ Lobineau, Guy-Alexis, *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans cette province*, 4 vol., Paris, 1836-1837, t. II, p. 185-189. Il aurait vécu à la fin du VII^e et au début du VIII^e siècle. Originaire d'Écosse et devenu orphelin, il est recueilli par Cuthbert évêque de Lindisfarne. Ordonné diacre, il prend l'habit religieux et acquiert une grande réputation grâce à ses vertus et ses miracles. Il gagne l'Armorique et les côtes du Léon, puis se rend dans ce qui sera la paroisse de Saint-Yvi, où il finit sa vie. Son corps est rapatrié en Angleterre, où un culte est rendu aux X^e-XI^e siècles.

³⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, fonds de l'abbaye de Bon-Repos, original de la charte de fondation ; ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 235, p. 191-192.

⁴⁰ KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy...*, *op. cit.*, p. 27-28.

⁴¹ Sur l'évolution du château, on lira ci-après les articles de Jocelyn Martineau et de Patrick Kernévez.

la dîme, font partie des principales ressources des Rohan⁴². Le siège primitif de la paroisse de Pontivy se trouve probablement au lieu-dit du Cohazé, à environ 5 km plus au sud, au bord du Blavet. La chapelle de Notre-Dame du Cohazé, ou du Gohazé, est l'ancienne église paroissiale. Son nom en attesterait puisqu'il signifie «ancienne assise⁴³». Cependant, le siège paroissial du Cohazé allait être délaissé, probablement à cause de l'attraction exercée sur le peuplement par le château vicomtal et le pont qui ont entraîné son abandon. Le centre paroissial est transféré à Pontivy et l'église du Cohazé devient une simple chapelle. Cette évolution remonterait au début ou au milieu du XIII^e siècle, puisque seul le nom de Pontivy apparaît dans nos sources à cette période, sans référence au Cohazé⁴⁴. Ce n'est toutefois qu'en 1387 que la ville est clairement identifiée comme paroisse, car elle doit alors payer au chapitre de la cathédrale un cens annuel de seize sols⁴⁵. Si le souvenir du lien existant entre les deux semble s'être longtemps perpétué⁴⁶, seule la paroisse castrale de Pontivy connaît un essor important tout au long du XIII^e siècle.

Un premier témoignage est perceptible dans la fausse charte de Conan IV de 1160 par laquelle le duc est censé confirmer tous les dons faits par les nobles du duché aux hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem⁴⁷. Si les informations semblent fiables, elles ont cependant été compilées à partir de plusieurs actes à la fin

⁴² BOURRIQUEN, Arnaud, *Les vicomtes de Rennes...*, *op. cit.*, p. 101-102. Les Porhoët/Rohan ont possédé certaines églises et/ou les revenus en provenant. C'est le cas au XII^e siècle des églises de Sainte-Marie de Josselin, Rohan, Crédin, Guern et Lanoué. Les dîmes, ressources les plus souvent mentionnées, ont peut-être été leur principale ressource. Les vicomtes perçoivent encore des dîmes au XIII^e siècle, puisque Josselin de Rohan reçoit encore celles de Noyal-Pontivy en 1219, ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 405, p. 331. Alain V de Rohan est toujours en possession du prieuré de Bodieu en Mohon vers 1230-1258, Biblio. mun. Nantes, ms. 1701/1 (français 1545).

⁴³ KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy...*, *op. cit.*, p. 2, pour 1675 : «La chappelle de nôtre Dame dudit Cohazé» ; VALLERIE, Erwan, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, Beltran, 1986, p. 52 ; *Le patrimoine des communes du Morbihan*, 2 vol., Charenton, Éd. Flohic, 1996, t. II, p. 750, Saint-Thuriau, chapelle du Gohazé.

⁴⁴ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 405, p. 331 : «la vile de Pontivi» [1283] ; MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1075 : «la ville de Ponthivy» [1285].

⁴⁵ LE MENÉ Joseph-Marie, *Histoire archéologique...*, *op. cit.*, t. II, p. 221 : «Pontivi» ; KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy...*, *op. cit.*, p. 96 [1387].

⁴⁶ ROSENZWEIG, Louis, «Archives communales de Pontivy», *L'Annuaire du Morbihan pour 1875*, p. 31. Une «paroisse du Cohassé-Pontivy» est encore mentionnée dans les registres de Malguénac en 1677. Elle a été rattachée à Saint-Thuriau au civil en 1805, au religieux en 1872, LE MENÉ, Joseph-Marie, *Histoire archéologique...*, *op. cit.*, t. II, p. 220 et 224.

⁴⁷ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire Général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 225, p. 180. Sur la date de cette charte apocryphe, mise au point récente dans COLIN, François, «Quant l'historien doit faire confiance à des faux : les chartes confirmatives de Conan IV, duc de Bretagne, aux Templiers et aux Hospitaliers», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 115/3, 2008, p. 33-55.

du XIII^e siècle⁴⁸. Par conséquent, il s'agirait ici d'une description du château de Pontivy remontant au milieu ou à la fin du XIII^e siècle. L'ensemble castral posséderait déjà un hôpital, que les Rohan auraient cédé par la suite aux hospitaliers⁴⁹. On y trouve au moins un bourg⁵⁰, celui du Tréleau, appelé «Outre leau» en 1673, traduction du breton «*Trandour*⁵¹». La création de ce bourg, liée à la présence du château des Salles et du pont, peut être datée de la seconde moitié du XII^e siècle. Sa fondation est donc de peu postérieure à celle des autres bourgs du Vannetais, où la première moitié du XII^e siècle semble avoir été la grande période de ce mouvement⁵².

L'ensemble castral atteint ainsi peut-être dès le XIII^e siècle une certaine importance, puisque la présence d'un bourg et d'un hôpital attestent en général d'un certain «essor urbain⁵³». En outre, le terme «*castellum*», utilisé pour décrire Pontivy, s'il peut désigner un château, peut également signifier une «ville» entourée d'une enceinte⁵⁴. Cependant, si les Rohan y érigent effectivement des murailles au XIII^e siècle, il ne s'agit probablement encore que d'une grosse bourgade⁵⁵, appelée néanmoins à s'imposer ultérieurement comme la principale ville de la vicomté de Rohan.

Le centre politique de la vicomté de Rohan sous Alain VI au XIII^e siècle

À partir du début du XIII^e siècle, la vicomté de Rohan s'impose peu à peu comme réalité territoriale : son nom apparaît pour la première fois dans les textes en 1228⁵⁶. Alors détenue par le vicomte Alain V (1221-1232), elle devient une entité

⁴⁸ CHÉDEVILLE, André, TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 238.

⁴⁹ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 225, p. 180 : «*hospitale de Pontivi* ; KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy...*, *op. cit.*, p. 97. Il existe encore aujourd'hui un Pont de l'Hôpital, autrefois «Pont an Ospital», qui est peut-être un témoignage de l'existence passée de cet établissement.

⁵⁰ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 225, p. 180. Il est indiqué dans cet acte que le vicomte a donné un bourgeois (dans le sens d'habitant du bourg) dans chacun de ses châteaux aux hospitaliers : «*unus burgensis in unoque castello suo*». Par conséquent, il existe alors au moins un bourg dépendant du château de Pontivy.

⁵¹ KERVELLA, Divi, *Les noms de lieux de Pontivy...*, *op. cit.*, p. 126. Ce toponyme correspond à l'ancien faubourg de Pontivy, aujourd'hui encore situé au-delà du Blavet par rapport au château.

⁵² TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 503-504. Pour le Vannetais, il y a eu une seule fondation de bourg au XI^e siècle, à Redon. Cinq fondations dans la première moitié du XII^e siècle, soit le tiers : Castennec, Josselin, Malestroit, Rohan, Vannes. Une seule intervient dans la seconde moitié du même siècle – Rochefort-en-Terre – et cinq autres au XIII^e siècle. Pontivy n'est pas cité.

⁵³ LE BLEVEC, Daniel, «Hôpital» dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 690

⁵⁴ NIERMEYER, Jan Frederick, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, 1964, p. 154, «*Castellum*».

⁵⁵ LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, 1982, p. 19 et 39.

⁵⁶ Biblio. mun. Nantes, ms. 1701/3 (français 1545) ; L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan*, *op. cit.*, n° 259, p. 211-212 : «*in vicecomitatu de Rohan*».

géographique cohérente avec Pontivy comme chef-lieu à l'époque de son fils, le vicomte Alain VI de Rohan (1250-1304). Sa forte personnalité et sa longévité (53 ans d'exercice du vicomtat⁵⁷) expliquent en grande partie l'affermissement de cette seigneurie⁵⁸. Alain VI a bénéficié de circonstances favorables, puisqu'il a hérité par sa mère Aliénor d'une partie des terres des comtes de Porhoët, qui viennent s'ajouter à ses possessions de la vicomté de Rohan. En effet, le comte Eudes III de Porhoët étant décédé sans héritier mâle aux environs de 1231⁵⁹, ses trois filles et leurs époux se sont partagé sa succession : l'aînée Aliénor et son fils le futur Alain VI ont reçu le château de La Chèze, La Trinité-Porhoët et la forêt de Loudéac⁶⁰ (fig. 1).

Par ailleurs, Alain VI, comme ses prédécesseurs et notamment son père⁶¹, est proche du pouvoir ducal. Il renouvelle ainsi en avril 1254 l'alliance que son père a autrefois contractée avec le duc Jean I^{er} le Roux⁶². Il est probable qu'en retour le pouvoir ducal ait rendu, à plusieurs reprises, des décisions judiciaires qui, si elles favorisent le pouvoir princier, renforcent également celui des vicomtes⁶³. Bénéficiant d'une vaste assise territoriale et du soutien du pouvoir ducal, Alain VI fait de la ville de Pontivy son principal centre de pouvoir.

⁵⁷ MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 947 : le futur Alain VI, mentionné en tant que «premier-né et héritier», est témoin de cette charte de sa mère, la vicomtesse Aliénor de Rohan, en mars 1250 ; ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 278, p. 229 : Alain VI est mentionné pour la première fois en tant que «vicomte de Rohan» dans cet acte daté du 16 octobre 1251.

⁵⁸ MORVAN, Frédéric, «Alain VI vicomte de Rohan, ou l'origine de la fortune des Rohan», *Bulletin et mémoires de la société polymathique du Morbihan*, t. 134, 2008, p. 79-122. L'auteur souligne, à juste titre, que les vicomtes de Rohan, et particulièrement Alain VI, sont un soutien constant des ducs de Bretagne issus de la maison de Dreux et en profitent pour accroître leurs possessions. Cependant, comme nous allons le voir, les relations semblent se dégrader entre Alain VI et le duc Jean II, lorsque ce dernier arrive au pouvoir.

⁵⁹ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 264, p. 215-216.

⁶⁰ AUBERGÉ, Jacques, *Le Cartulaire de la seigneurie de Fougères connu sous le nom de Cartulaire d'Alençon*, Rennes, 1913, n° XLV, p. 168-170.

⁶¹ Biblio. mun. Nantes, ms.1691 (français 1535) et ms. 1689 (français 1533) *vidimus* de 1394 ; en 1231, le duc Jean I^{er} le Roux s'engage à défendre le vicomte Alain V «contre toute créature qui peut vivre et mourir, de bonne foi et sans fourberie, pour défendre toutes leurs possessions...», ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 262, p. 214-215.

⁶² MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 956-957.

⁶³ En février 1267 un accord intervient entre Jean I^{er} le Roux et Alain VI au sujet de la somme de 180 livres que doit Henri de Quénécan au prince. Le vicomte s'engage à payer la dite somme au duc et il reçoit en contrepartie des revenus assis sur les biens d'Henri de Quénécan, ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 335, p. 270. En septembre 1270, le duc assigne au vicomte Alain VI, en compensation des préjudices subis à cause de Geoffroi de Hennebont, 1 165 livres à percevoir sur les terres de ce dernier en Noyal-Pontivy et en Saint-Gonnery, *Id., ibid.*, n° 340, p. 273-275.

Dès le début du XIII^e siècle, les prédécesseurs d'Alain VI ont promu Pontivy comme chef-lieu de juridiction seigneuriale. En 1221, un contentieux se produit entre la famille d'Audren Birsic et l'abbaye de Bon-Repos au sujet de terres que les vicomtes de Rohan ont données à l'abbaye. Le dénouement de l'affaire a alors lieu à la cour du vicomte Geoffroi I^{er} en présence de ce dernier et de certains de ses vassaux⁶⁴. À la fin du XIII^e siècle, plusieurs affaires tendent à démontrer que désormais Pontivy apparaît comme le lieu principal de règlement des litiges entre le vicomte et ses vassaux. En octobre 1266, une paix définitive est conclue à Pontivy entre Alain VI de Rohan et Alain de Lanvaux au sujet de certains droits que le vicomte lui réclame, dont notamment le «mangier», c'est-à-dire le repas complet dû par le vassal, qu'il est censé lui fournir à son manoir de Borgel⁶⁵. En 1283, intervient un accord entre Alain VI de Rohan et Thomas de Beaumer qui prévoit que les vicomtes doivent désormais reconnaître l'obéissance des sires de Guémené-sur-Scorff uniquement en la ville de Pontivy et nullement ailleurs dans la vicomté de Rohan⁶⁶. Une autre affaire oppose les deux hommes : après qu'un voleur eut été puni par le vicomte Alain VI de Rohan en sa ville de Pontivy en 1285, Thomas de Beaumer, seigneur de Guémené-sur-Scorff, dont le voleur était originaire, estime que le droit de le châtier doit lui revenir. Le vicomte lui rétorque qu'il est dans son droit, puisqu'il l'a fait «dans sa ville sur le lieu du larcin [...]» : l'arbitre désigné lui donne raison⁶⁷. En 1288, un traité est conclu entre Alain VI et Henri II d'Avaugour : il concerne le mariage de leurs enfants, c'est-à-dire Alain, fils aîné du vicomte, et Agnès. Il y est stipulé que certains vassaux du sire d'Avaugour s'engagent à se rendre comme otages en la ville de Pontivy, si leur seigneur ne respecte pas les termes de l'accord⁶⁸. Enfin, en octobre 1288, après que Geoffroi de Lanvaux ait perdu l'essentiel de ses terres au profit du vicomte qui les a rachetées, sa veuve Tiphaine réclame le tiers de tous ses biens immeubles au titre de son douaire à la cour du duc à Ploërmel. Parvenu à un accord, Alain VI lui concède, sa vie durant «par aumône et par pitié», 40 livres à percevoir tous les ans à Pontivy⁶⁹. Ces affaires témoignent de la place prise par Pontivy en tant que principale ville vicomtale au XIII^e siècle : son rôle, devenu prédominant en matière de justice, est révélateur de son nouveau statut. Le soin que met Alain VI à protéger ses droits tient au fait que son exercice, hautement symbolique, est l'expression même de son pouvoir qui doit s'exercer sans partage dans la ville de Pontivy.

⁶⁴ Arch. dép., Côtes-d'Armor, série H, fonds de l'abbaye de Bon-Repos ; MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 847.

⁶⁵ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 297, p. 242-245.

⁶⁶ *Id.*, *ibid.*, n° 405, p. 331.

⁶⁷ MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 1075.

⁶⁸ *Id.*, *ibid.*, t. 1, col. 1082-1083.

⁶⁹ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 420, p. 344-345.

Un dernier épisode judiciaire, qui met en scène le vicomte Alain VI et le duc, souligne plus que tout autre que cette ville est devenue, à l'orée du XIV^e siècle, le siège d'une haute juridiction. En effet, si les relations avec le duc Jean I^{er} le Roux ont été relativement courtoises, il semblerait qu'elles aient été plus tendues avec son fils Jean II. Peu après son avènement, Alain VI l'accuse, lui et ses hommes, d'avoir commis certains méfaits, parmi lesquels la perception de coutumes et de taxes sur le transport des vins destinés à la cour du vicomte. Alain VI lui réclame 40 livres de réparations. Il demande également le retour des paroisses de Mellionnec et Plouray, autrefois propriétés de son père Alain V et détenues injustement par le duc, avec un dédommagement de mille marcs. Il demande encore 1 000 marcs de réparations, parce que l'étang de Pontcallec construit par le duc a inondé et détruit ses terres. Enfin, il accuse les serviteurs de Jean II de rendre la justice sur ses terres de la vicomté au détriment de la sienne, ainsi que d'y percevoir indûment certaines tailles. Ainsi, excédé par tous ces torts commis à son encontre, Alain VI de Rohan assigne le duc de Bretagne à comparaître à sa cour de Pontivy le 27 novembre 1291⁷⁰. Cet épisode judiciaire souligne à l'évidence que la ville de Pontivy est devenue le lieu principal de l'expression du pouvoir politique des Rohan, en même temps que chef-lieu de la vicomté de Rohan au XIII^e siècle.

La naissance du bourg castral, puis de la ville de Pontivy s'inscrit dans le vaste mouvement d'expansion économique et démographique des XI^e-XII^e siècles. Qu'il précède le château, ou que, comme ici à Pontivy, il ait été généré par la présence d'une forteresse et d'un pont, le bourg a été à la fois le produit et le moyen du développement des campagnes. Dans tout l'Ouest, les bourgs ont constitué la genèse du réseau des villes secondaires⁷¹. Dans le Vannetais, Pontivy s'inscrit dans ce réseau au même titre que Castennec, Josselin, Malestroit, Rochefort-en-Terre ou Rohan⁷². Dans ces villes, comme à Pontivy⁷³ avec les vicomtes de Rohan, la présence d'un pouvoir seigneurial puissant a fortement favorisé, sinon initié, leur développement.

Arnaud BOURRIQUEN
doctorant, UMR-CNRS, CERHIO, université de Rennes 2

⁷⁰ *Id.*, *ibid.*, n° 430, p. 351-354.

⁷¹ TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 502-503.

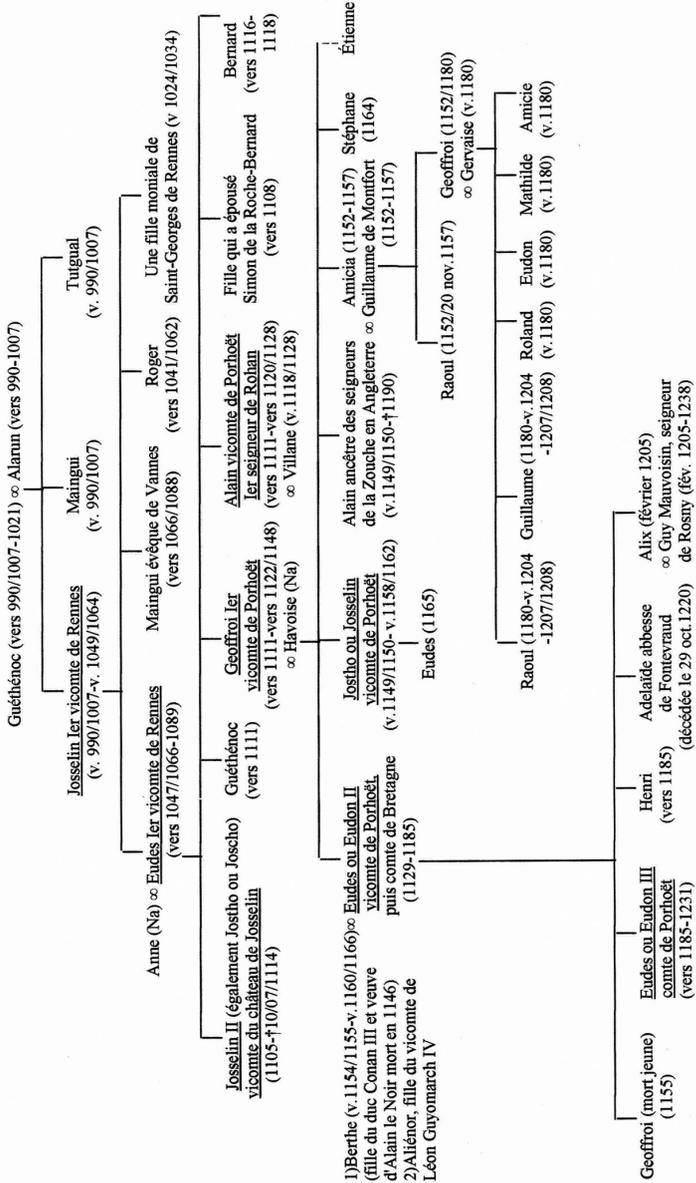
⁷² Sur le phénomène des bourgs castraux en Bretagne, on se reportera à CHÉDEVILLE, André et PICHOT, Daniel, *Des villes à l'ombre des châteaux : naissance et essor des villes castrales en France au Moyen Âge*, actes du colloque organisé à Vitré en octobre 2008, à paraître en 2010 aux Presses universitaires de Rennes.

⁷³ ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 405, p. 331 : «la vile de Pontivi» [1283] ; MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 1075, «[...] la ville de Ponthivy» [1285].

RÉSUMÉ

La ville de Pontivy apparaît très tôt liée au destin de la famille des vicomtes de Porhoët/Rohan. En construisant, peut-être après 1128, le château des Salles et un pont à l'emplacement d'un ancien gué, point de passage privilégié pour se rendre aux importantes foires de Noyal-Pontivy, les Rohan se sont assurés des revenus sur le transit des hommes et des marchandises. Leur installation à Pontivy a dès lors eu un impact important sur le peuplement, puisque l'habitat commence à se concentrer au pied de la forteresse et du pont, au point d'en faire le siège d'une paroisse à partir du XIII^e siècle. Les vicomtes sont probablement intervenus auprès des autorités religieuses afin que lui soit conféré le statut paroissial, dans le but de mieux répondre aux besoins de la population et de s'assurer de nouveaux revenus. Par la suite, Pontivy est choisie par le vicomte Alain VI de Rohan pour devenir le chef-lieu de la vicomté de Rohan. Pourvue d'au moins un bourg et d'un hôpital, elle acquiert dès lors un statut de petite cité. Elle est ainsi connue dans les actes sous le nom de «ville de Pontivy» à la fin du XIII^e siècle. Pontivy est appelée à conserver cette prééminence acquise dans la vicomté de Rohan et à l'accroître jusqu'à la fin du Moyen Âge, devenant le chef-lieu politique, judiciaire et militaire des Rohan.

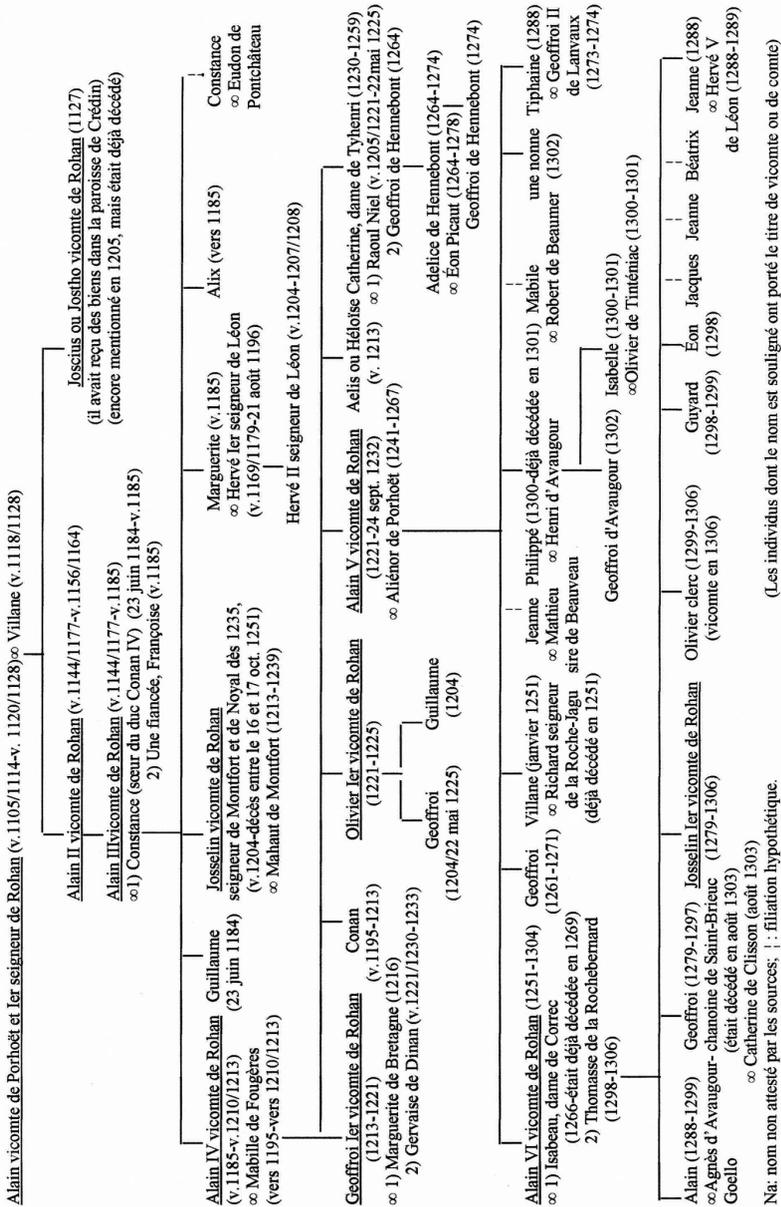
Annexes



Na: nom non attesté par les sources.
 †: filiation hypothétique.

Annexe 1 – Tableau de parenté des vicomtes de Rennes/vicomtes de Porhoët et comtes de Porhoët

(Les individus dont le nom est souligné ont porté le titre de vicomte ou de comte)

Annexe 2 – Tableau de parenté des vicomtes de Rohan aux XII^e et XIII^e siècles